

METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE



Formation sur 1 jour

Objectifs :

- › Connaître les enjeux et les dernières évolutions du développement durable
- › Mettre en œuvre le Développement Durable et les écogestes au sein de son service,
- › S'interroger sur son rôle éco-responsable dans sa vie professionnelle aussi bien à titre individuel que collectif
- › Connaître les actions réalisables au sein de son service, ou de son entité administrative

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation

Nombre de participants :

12 maximum en présentiel
8 en distanciel

Contexte

L'éco-responsabilité consiste, pour l'Etat, à intégrer les préoccupations environnementales à ses activités. Une telle démarche permet aux autorités publiques de montrer l'exemple et rend crédible la dynamique engagée par la Stratégie nationale du développement durable (SNDD). Il est donc important que les agents s'investissent dans une démarche éco-responsable au quotidien dans leurs services.

Les fondamentaux du Développement Durable

- › La notion de développement durable : Définition et Principes
- › Le cadre historique du développement durable
- › Les acteurs du développement durable

✘ **Cas pratique** : Identifier les enjeux du développement durable mondiaux et de son service

Programmes nationaux du Développement Durable

Présentation des différents programmes dont la Loi Transition énergétique pour la croissance verte, Agenda 2030, etc.

✘ **Cas pratique** : Etat des lieux des actions déjà mises en œuvre dans son service dans le cadre du Plan Ministériel Administration Exemple (PMAE) et autres programmes nationaux

Développer un comportement écocitoyen au sein de son administration

Identifier les impacts de nos gestes quotidiens dans son service

✘ **Cas pratique** : Identifier les écogestes dans différents domaines dont :

- › Energie, eau
- › Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- › Papier, déchets
- › Transport, alimentation.

Elaboration d'un plan d'action collectif

Les différentes étapes d'un plan d'action

✘ **Cas pratique** :

- › Définir un plan d'action collectif de son service
- › Identifier la contribution à l'Agenda 2030 de son service

Cette proposition est un document confidentiel. Son contenu est la propriété de SIC Formation. Il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation de SIC Formation (loi du 11 mars 1957). De plus, SIC Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de respecter les règles de déontologie : neutralité et discrétion professionnelle.